

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F09320P0193

### 1. Intitulé du projet

Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour juguler les inondations périodiques, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de 0,62 hectare.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix Marseille Provence

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme la Présidente, Mme Martine VASSAL

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 2 5

Forme juridique

Métropole - EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
rubrique n°47 a)	L'emprise du projet est de 0,6196 ha.  L'emprise est pour partie à nu, ou composée d'îlots de garrigue et d'arbres éparses.  Aussi le défrichement concerne est surface maximale de 0,6196 ha de terrain supérieur au seuil de 0,5 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement d'un bassin de rétention paysager d'eau pluviale de 2 000 m<sup>3</sup> pour limiter l'occurrence des inondations.

L'aménagement est réalisé sur un terrain pour partie nu, ou composé d'îlots de garrigue et d'arbres éparses.

Dans le cadre d'une démarche sécuritaire, nous considérons que la surface fragmentée à défricher est égale à la surface du projet.

Aucune démolition n'est prévue au projet.

Le défrichement est réalisé sur la commune d'Aubagne, parcelle cadastrée DI 171.

## 4.2 Objectifs du projet

Le point bas de l'avenue Gay Lussac à Carnoux-en-Provence est inondé dès l'apparition de violents orages dont la période de retour n'est que de 2 ans. Cette rue est drainée par un collecteur pluvial de diamètre 800 mm (Ø 800) qui récupère les eaux pluviales de la zone d'activités économiques, du complexe sportif et des quartiers résidentiels alentours, (Belvédère, Hauts de Carnoux, Mussuguet, les Rimbauds, Plein Soleil).

Le réseau pluvial qui dessert ces quartiers ne dispose d'aucun ouvrage de traitement qualitatif. Le réseau pluvial est donc susceptible de véhiculer des flottants et des polluants vers l'exutoire situé dans le Camp de Carpiagne (commune d'Aubagne) à l'aval immédiat de la zone d'activité.

Les aménagements envisagés par la Métropole Aix-Marseille-Provence visent à résorber les dommages subits sur les activités commerciales de la ZA du Mussuguet et stopper, par dégrillage, l'arrivée de macro-déchets, dans le terrain militaire de Carpiagne.

Le projet améliore qualitativement la situation en stoppant le flux de macro déchets.

Le projet est mené avec l'accord des autorités militaires.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à aménagement un bassin de rétention en conservant le profil en long du terrain. Seul le profil en travers sera rectifié. Les talus seront aménagés.

Terrain de Carpiagne (Aubagne) - zone à défricher:

- défrichement
- décapage de forme
- pose d'une toile coco et ensemencement des talus
- restitution à l'état initial du fond de fouille

ZA du Mussuguet (Carnoux en Provence) hors zone de défrichement :

- démolition de chaussées
- terrassement
- pose d'un ouvrage cadre (80 ml - 2,5 m x 1,5 mht)
- création d'un dégrilleur maçonné

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement hydraulique des aménagements étant passif et les macro déchets étant retenu à l'amont, une simple visite de contrôle avec le cas échéant un nettoyage curatif après les épisodes pluvieux est envisageable.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enquête pyrotechnique, attestation remise par le service des armées

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet :	6 196 m <sup>2</sup>
Surface maximale du défrichement :	6 196 m <sup>2</sup>
Volumes du bassin de rétention :	2 000 m <sup>3</sup>
Superficie du bassin :	6 196 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Camp militaire de Carpiagne  
13 400 Aubagne

parcelle DI171

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 14' 53 " 8 Lat. 0 5° 32' 43 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Aubagne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est distant de 2 km du coeur terrestre du Parc des Calanques Le projet est distant de 300 m de l'aire d'adhésion du Parc des Calanques
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à proximité d'un site patrimonial.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Mouvements de Terrains approuvé le 17/11/2000 PPR Argiles approuvé le 14/04/2014 PPR Inondation approuvé le 24/02/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études de caractérisation des sols sont faites. Le risque de résidus pyrotechniques a été levé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau souterraine le plus proche (commune d'Aubagne) est distant de 8 km et en amont de l'écoulement des eaux de la vallée de l'Huveaune.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones Spéciales de Conservation Calanques - FR9301602 : dans un rayon de 2 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé du Parc des Calanques dans un rayon de 2 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le volume des déblais est estimé à 1 200 m3  L'ensemble des déblais extraits sera évacué conformément à la réglementation en vigueur.  Les études de sols sont déjà réalisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement est réalisé sur une zone délimitée par des pistes aménagées pour la manoeuvre des engins lourds des militaires de Carpiagne. Le terrain est pour partie nu et dégradé par l'usage (militaire, ONF) Les espèces présentes sont communes à la Provence : garrigues mitées et pins communs L'aménagement est mitoyen de la zone d'activité économique du Mussuguet. Le milieu apparaît déjà anthropisé (aire de stationnement et de dépôts concédés à l'ONF) Le terrain ne sera pas imperméabilisé permettant un retour à l'état naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est classée en zone Ug1 et est mitoyenne de la zone d'activité du Mussuguet. Il ne s'agit pas d'un espace boisé classé (EBC) au sens de l'urbanisme. Après réalisation de l'aménagement le sol évoluera de nouveau vers un état naturel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	arrêté préfectoral du 28 mai 2018 réglementant l'accès, la circulation, la présence et les travaux dans les massifs forestiers et les espaces exposés aux risques incendies de forêt. Le chantier d'une durée de 6 mois sera contraint à la période s'écoulant d'octobre 2020 à mai 2021 ; la partie bassin (périmètre de la demande) a une durée prévisionnelle de 2 mois. L'emprise du projet ne se situe dans aucun plan de prévention de la commune d'Aubagne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'aménagement est assuré en régie par les services de la Métropole. Hormis une inspection visuelle et le cas échéant un nettoyage curatif après les épisodes de pluies pour éviter tout phénomène d'embacle, l'aménagement n'engendre aucun trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'aménagement ne comprend aucun équipement motorisé ni mécanique. L'aménagement n'est donc pas une source possible de bruit. Les nuisances sonores actuelles sont émises soit par l'activité des engins lourds de l'armée (manoeuvre), soit par la circulation des véhicules au sein de la zone d'activité mitoyenne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est dimensionné pour permettre une vidange du bassin en moins de 24h. Le bassin sera donc toujours vide : pas de putréfaction ni de moustique.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les échappements des moteurs thermiques des activités existantes (manoeuvre engins lourds de l'armée), stationnements des véhicules de l'ONF et la circulation liée à l'activité commerciale du Mussuguet.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation aucune vibration ne sera émise. Les vibrations seront limitées à la phase travaux cependant le projet ne comprend aucune démolition.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins lourds de l'armée sont générateurs de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage n'est prévu sur cet aménagement.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages publics des voiries et privés des locaux commerciaux sont présents dans l'environnement mitoyen au projet.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques sont limités à la seule phase chantier par les engins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tant en phase chantier qu'en phase exploitation, l'aménagement ne génère aucun rejet liquide.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tant en phase chantier qu'en phase exploitation, l'aménagement ne génère aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La production de déchets est limitée à la seule phase de chantier (déblais, bois...). Les études de sols sont réalisées. Les déchets seront valorisés selon la réglementation en vigueur.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément patrimonial n'est recensé à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement fait l'objet d'une autorisation d'occupation des militaires afin de ne pas obérer leurs activités.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Phase travaux :

Afin de respecter au mieux les éventuelles espèces présentes les travaux de nuit sont interdits. L'entretien et la maintenance des engins de chantier sont prohibés dans l'emprise du projet.

Phase exploitation :

Bien que des coupes d'arbres soient nécessaires pour la reprise de l'altimétrie, à l'issue des travaux, le milieu tendra vers un état naturel.

L'aménagement conduit par ailleurs à une amélioration de l'environnement par la mise en place d'un dégrilleur qui stoppera le flux de macro-déchets.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La superficie du projet 0,6196 ha a été retenue pour estimer la superficie du défrichement. Au regard de l'occupation du terrain (parties nues, îlots de garrigue...) la surface réelle à défricher est inférieure. De plus, cette surface maximale de 0,6196 ha est en limite de seuil (0,5 ha). Les espèces présentes de pins sont communes dans les paysages de Provence.

La destination actuelle du terrain conduit en une dégradation des sols (manoeuvres des militaires de Carpiagne, stationnement et stockage ONF). Ce défrichement vise à aménager dans le respect du nivellement existant un bassin de rétention qui transfèrera les débordements réguliers (occurrence tous les 2 ans) constatés au point bas de la ZA du Mussuguet de Carnoux en Provence. Ces inondations et leur occurrence sont à l'origine de sinistres aux activités commerciales. Ce sont ces raisons qui conduisent à solliciter une dispense d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Cf note technique jointe en annexe 6

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

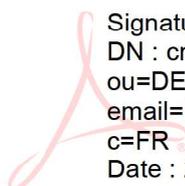


Fait à Marseille

le, 17/08/2020

Signature

**DELOINCE**  
**Laurent**



Signature numérique de DELOINCE Laurent  
DN : cn=DELOINCE Laurent, o=AMPM,  
ou=DEAP / SOR,  
email=laurent.deloince@ampmetropole.fr,  
c=FR  
Date : 2020.08.17 16:30:48 +02'00'